



DEMANDE DE PRET DEMENAGEMENT 2021

**Avant de compléter ce formulaire,
veuillez prendre connaissance des conditions de l'aide au verso.
Si vous ne remplissez pas ces conditions, le prêt vous sera refusé.**

N° ALLOCATAIRE :

	Nom	Prénom
Allocataire		
Conjoint		
Enfant(s) à charge

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

E-mail :@.....

Avez-vous déposé un dossier auprès de la commission de surendettement de la Banque de France ?

Non Oui Si oui, date de dépôt

(Joindre obligatoirement une copie de l'attestation de dépôt, du justificatif de la décision ou du plan)

Choix des mensualités : 25 € 35€ 45€

J'atteste sur l'honneur que les fonds alloués seront utilisés aux paiements des frais générés par mon déménagement conformément au devis joint.

J'atteste sur l'honneur ne pas être ou avoir été bénéficiaire de la prime déménagement versée par la Caf de l'Hérault pour ce déménagement et je m'engage à ne pas en faire la demande.

Je certifie avoir pris connaissance des modalités figurant au verso de la demande de prêt.

Date : / / 2021 Signature allocataire : Signature conjoint ou concubin :

Demande de prêt déménagement 2021 CONDITIONS

D'après le Règlement intérieur d'action sociale Caf de l'Hérault, applicable à compter du 1er janvier 2021

Conditions générales	<ul style="list-style-type: none">- Avoir au moins un enfant à charge ou un enfant à naître, au sens des prestations familiales,Et,- percevoir, au mois de la demande, une prestation légale, le Rsa, la prime d'activité, ou l'Apl, avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700€,- être ressortissant du régime général,- déménager au sein du département héraultais et avoir des frais liés à ce déménagement.
Cas de refus	<p>Vous ne devez pas :</p> <ul style="list-style-type: none">- avoir un prêt de même nature en cours de remboursement (même si c'est un prêt contracté auprès de votre ancienne Caf),- bénéficier de la prime déménagement
Montant du prêt	<ul style="list-style-type: none">- Le montant du prêt accordé par la Caf est plafonné à 100 % du devis, dans la limite de 610 €- le prêt est sans intérêt,- les mensualités de 25, 35 ou 45 € à votre choix, seront retenues sur vos prestations familiales,- le prélèvement de la première mensualité interviendra le 2^{ème} mois après paiement.
Pièces justificative à fournir	<ul style="list-style-type: none">- Devis de location d'un véhicule,ou,- devis d'une entreprise de déménagement.
Démarches	<ul style="list-style-type: none">- Vous adressez à la Caf votre demande dûment remplie, datée et signée, avec le devis,- en cas d'acceptation, la Caf vous renvoie la lettre d'accord et 2 exemplaires du contrat de prêt,- vous devez signer les 2 exemplaires de ce contrat et en conserver un exemplaire,- A réception de l'exemplaire signé, la CAF procède au paiement du prêt,- la Caf prélève les mensualités sur vos prestations selon le choix effectué (25, 35 ou 45€).
Dispositions particulières	<ul style="list-style-type: none">- L'offre de prêt est valable 2 mois => sans retour de l'offre signée elle sera annulée sans recours possible.- Si vous avez un dossier en cours auprès de la commission de surendettement, un rendez-vous vous sera proposé avec un travailleur social de la Caf pour étudier votre demande.- Le solde du prêt devient immédiatement remboursable dans sa totalité si vous n'êtes plus allocataire.- En cas de changement de situation familiale (séparation, divorce), le remboursement du prêt incombe au responsable du dossier désigné : l'allocataire.- L'attribution du prêt dépend du budget de l'Action sociale disponible.- La Caf se réserve le droit de procéder à tout contrôle de conformité quant à l'utilisation des sommes allouées ; toute fraude constatée rendra immédiatement exigible les mensualités restant dues, sans préjudice des sanctions prévues par la loi.- La Commission des aides individuelles compétente statue sur les cas particuliers ou litigieux qui lui sont soumis, sans possibilité de recours.

